

Vos mesures pour lutter contre la crise du logement

Pendant votre mandat quelle politique du logement comptez-vous mener :

L'équipe de campagne de Philippe Poutou,
Candidat du NPA à l'élection présidentielle

à

Plateforme Logement pour touTEs

Nous avons bien reçu votre document et le questionnaire qui l'accompagne. Nous vous renvoyons le questionnaire renseigné, mais nous souhaitons y joindre ce préambule.

Philippe Poutou est certes le candidat du NPA, mais notre réponse est collective, et nous avons tendance à penser que l'expertise, en matière de logement, est de votre côté. Il en est de même, selon nous, de la légitimité de votre plateforme à prendre des initiatives dans le champ social sur la question du logement. La place de notre organisation, de nos militantes et de nos militants, dont fait partie Philippe Poutou, est alors dans le soutien à vos initiatives et dans l'engagement dans leur préparation, au travers des associations auxquelles nombre d'entre nous participons.

Aussi, avant de répondre à vos questions (très largement hors délais, semble-t-il), nous tenons à apporter à votre plate-forme, tout notre soutien, dans le cadre international qui lui donne une force particulière, et à vous assurer de la participation, à la hauteur de nos forces qui sont modestes, à son initiative du 26 mars. Nous avons d'ailleurs publié, dans le journal L'Anticapitaliste du 24 mars, un article résumant votre appel et appelant à y répondre.

Salutations solidaires et militantes.

Le 20 mars 2022

1- **Permettre** à toutes et tous d'accéder à un logement décent, abordable, stable, écologique, et par quels moyens :

Nous considérons que le droit au logement est un droit fondamental, au même titre que le droit à la santé et à l'éducation. Il ne doit pas être soumis à la loi du marché et l'État doit en être le garant. Le taux d'effort des ménages doit être le fil conducteur de la politique du logement et ne doit pas excéder 20 % des ressources, ce qui est loin d'être le cas. L'Etat doit reconquérir le marché de l'immobilier au lieu de le livrer aux spéculateurs.

Le terme de HLM ne doit pas être synonyme d'habitat de piètre qualité. Chacun doit pouvoir vivre dignement. De même, nous mettrons en œuvre l'éradication des passoires thermiques.

2- **Relever** significativement les APL (annuler la contemporanéité, les gels ...), soutenir le logement social et financer la construction de 300 000 vrais logements sociaux :

Depuis la baisse arbitraire de l'APL de 5 € par mois en 2017, les ponctions du gouvernement sur les ménages modestes se sont succédé. Ce sont près de 300 € que les allocataires perdent en moyenne tous

les ans suite au nouveau calcul des APL. Nous sommes pour la hausse des APL et le plafonnement du taux d'effort des locataires à 20 % de leur revenu.

Mais le problème des APL est que c'est une mesure inflationniste. Les propriétaires en profitent en effet pour augmenter leurs loyers de manière éhontée, sachant que les locataires vont toucher de l'APL. Il s'agit en fait d'un transfert de richesses des pauvres vers les riches. Il faut donc imposer une baisse des loyers qui tienne compte à la fois du niveau de vie des propriétaires et des locataires. Rien de commun entre un retraité qui loue un bien immobilier pour compléter une retraite de misère et un marchand de sommeil qui possède une dizaine d'appartements.

Concernant la construction de logements sociaux, elle est effectivement notoirement insuffisante et la pénurie de logements tire les loyers vers le haut. Nous lancerons un vaste programme de construction de logements sociaux de qualité (haute qualité environnementale : des économies pour le locataire, et des économies pour la planète !) et bloquerons toutes les opérations de gentrification urbaine.

Les amendes concernant les communes qui ne respectent pas un quota de 25 % de logements sociaux seront alourdies. Et cela ne sera pas un motif pour celles qui en ont plus d'en démolir.

Quant au financement, outre les aides de l'État, nous maintiendrons le financement traditionnel du logement social qui est l'épargne du livret A. Mais le livret A sera rémunéré au minimum au taux de l'inflation, afin que les épargnants ne s'en détournent, ce qui n'est pas le cas actuellement, puisque le taux est passé de 0,5 à de 1% au 1^{er} février 2022 alors que l'inflation était de 2,8 % en 2021.

3- Baisser les loyers, réguler les marchés locatifs, immobiliers et fonciers, ainsi que les profits qui en sont issus et par quels moyens :

Nous sommes opposés à la notion de loyer libre. Le blocage des loyers doit être généralisé, afin que le taux d'effort des ménages ne dépasse pas 20 % des revenus. Les plus-values immobilières doivent être lourdement sanctionnées. Il est scandaleux que le retour sur investissement soit aussi élevé dans l'immobilier et que le marché de l'immobilier soit ainsi livré à la spéculation. Nous sommes pour la reconquête du foncier urbain, par voie d'acquisition, de préemption, le blocage de l'urbanisation des terres agricoles. Nous mettrons fin aux locations du type Airbnb dans les zones touristiques où le marché du logement est tendu.

4- Respecter le droit à l'hébergement inconditionnel jusqu'au relogement, le droit au logement opposable, ainsi que toutes les lois qui protègent les locataires, les résidents et occupants sans titre, interdire les expulsions sans relogement et les coupures d'énergie :

En ce qui concerne le droit à l'hébergement, l'État considère qu'il a obligation de moyens mais pas de résultats. En conséquence, les sommes allouées à ce poste, si elles sont conséquentes, sont loin de couvrir les besoins. La moyenne actuelle d'hébergement des sans domicile est de trois jours de « mise à l'abri » tous les quinze jours, c'est à dire qu'environ 20 % des besoins sont couverts. La loi concernant le droit inconditionnel à l'hébergement n'est pas respectée, mais cela coûte moins cher à l'État de payer les amendes si d'aventure il est condamné. Toute cette hypocrisie doit cesser.

La loi DALO (droit au logement opposable) est une loi généreuse mais sans moyens : 72 000 ménages, dont 60 000 en Ile de France, ont été déclarés prioritaires, mais sont toujours sans logement au-delà des 6 mois prévus par la loi. Il faut augmenter l'offre de manière conséquente afin de diminuer ces délais.

En ce qui concerne les fluides (eau, gaz, électricité), nous revendiquons un tarif progressif avec un minimum vital garanti pour chacun. Par exemple en matière énergétique, les trois premiers kilowatts seront gratuits.

Nous sommes pour interdire les expulsions, bien sûr ! Faire du logement un droit, opposable, certes, mais surtout EFFECTIF ! Mettre en place une politique qui aboutisse à zéro personne à la rue, sur le modèle du « logement d'abord ».

Développer des structures d'accueil qui rendent effectif l'accueil des personnes qui arrivent dans une ville (demandeurs d'asile, en particulier, qui se retrouvent à la rue, ou accueillis par des assos, en attendant de faire valoir leurs droits !).

Partout des centres d'accueil et d'hébergement ouverts à toutes et à tous, français ou immigrés, quelle que soit leur situation administrative, en attendant de se voir attribuer un logement.
Développer le réseau des lieux d'accueil des femmes victimes d'un conjoint violent, ou des ados LGBTI en bute à l'exclusion familiale...

5- Mener une politique de mobilisation des logements et locaux vacants, en combinant réquisition, taxe sur les logements vacants et autres mesures incitatives ... :

La loi de réquisition des logements vides est régie par l'ordonnance du 11 octobre 1945 (article L641-1 du CCH, code de construction et de l'habitation), ainsi que la loi de lutte contre les exclusions votée en 1998. Cette loi doit être réactivée.

Il est quand même paradoxal que celui qui l'a utilisée le plus a été Jacques Chirac, qui, alors qu'il était maire de Paris en 1994, avait réquisitionné une cinquantaine de chambres de bonne, puis avait été relayé par le gouvernement d'Alain Juppé en 1995. Mais les réquisitions ne sont qu'une réponse à la crise du logement dans un dispositif plus vaste, elles n'ont en fait pour but que de remettre sur le marché des logements qui sont laissés volontairement vides pour les livrer à la spéculation, un logement vide se vend en effet 20 % plus cher qu'un logement loué.